DIRECTION DE L'ARCHITECTURE,
DU PATRIMOINE ET DES JARDINS

15, RUE DE VAUGIRARD – 75006 PARIS

TÉLÉPHONE : 01 42 34 22 10 - marches-apj@senat.fr

PALAIS DU LUXEMBOURG

RESTAURATION DES COUVERTURES ET CHARPENTES DE L'HÔTEL DU PETIT LUXEMBOURG OUEST

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Questions - Réponses

20 AOUT 2026

Question 1

Concernant les pans de bois, auriez-vous des précisions quant à leur localisation, la description de la prestation. Avez-vous réalisé un diagnostic ? Si non, choisissons-nous un pourcentage de reprise ?

Réponse 1

Il n'y a pas eu de diagnostic sur les pans de bois, il pourrait s'agir de cloisonnements séparatifs entre les bureaux et entre les bureaux et le couloir. Aucune prestation n'est à chiffrer dans le cadre du marché du lot n°7.

Question 2

N'ayant pu accéder à l'intégralité des pièces du 2ème étage lors la visite, pourriez-vous nous envoyer des photos des différentes corniches et des menuiseries intérieurs à restituer (bibliothèque du bureau intégré, placard...). Équipements toitures, cheminées, extracteur de gaines et pans de bois également.

Réponse 2

Des photographies de chaque local du 2ème étage sont ajoutées au DCE.
Cf. document « Photos locaux 2ème étage.7z ».
S'agissant des corniches, des détails des moulures et rosaces figurent dans l'onglet « Moulures » du document 09_DPGF-BPU - Lot 07 SECOND-OEUVRE.xlsx.

Merci en revanche d'expliciter vos attentes concernant les équipements de toiture et l'extracteur de gaine de façon à pouvoir communiquer des photos complémentaires contextualisées.

Question 3

Pouvez-vous nous transmettre le PIC de l'opération ? Afin de bien comprendre les accès et les flux du chantier.

Réponse 3

Le PIC est dans le document 05_Pieces graphiques - Lot 01_IC.pdf.

Question 4

Il est indiqué au §1.1.5 que les déposes d'ensemble menuisés doivent être réalisées sous-section 4. Est-ce que cela implique la réalisation de mesures d'empoussièrement par local avant et après les travaux de dépose ?

Réponse 4

Il est demandé de chiffrer des interventions de dépose de mobiliers en sous-section 4 afin de prendre en compte la présence de peinture amiantée sur les murs dans le cas où le mobilier y

serait vissé (dans le cas où des éléments seraient collés, voir la réponse à la question 5). Une analyse sera à mettre en place uniquement dans le cadre de vos chantiers tests.

Question 5

Il est demandé au §1.1.5 la dépose de faux lambris dans la salle D0212 : est-ce que des prélèvements ont été réalisés au niveau de la colle qui maintient les faux lambris ? Idem ensemble menuisé du local 205 ?

Réponse 5

La présence de colle n'est pas confirmée et aucun prélèvement destructif n'a été réalisé à ce stade dans cette zone. Des prélèvements complémentaires pourront être effectués au début du chantier. Ces prélèvements de matériaux ne font pas partie de votre marché. Ils seront effectués par un diagnostiqueur amiante avec mention, mandaté par la maîtrise d'ouvrage.

Si le prélèvement est positif, le processus de dépose sera adapté et la dépose des éléments collés ne relèvera plus de votre lot.

Question 6

Il est demandé au §1.3.4 la dépose de complexe de plancher notamment sous de la moquette, est ce que des prélèvements amiante ont été réalisés sur la colle de la moquette ?

Réponse 6

Dans le RAAT N°SENAT_56754_RAAT DU 14/01/2026 il a été effectué des prélèvements de moquette et de carton de sous couche. Les analyses n'ont pas montré de présence de colle ni d'amiante.

Un complément pourra être effectué quand les locaux seront vides si cela s'avère nécessaire. Les prélèvements de matériaux ne font pas partie de votre marché. Ils seront effectués par un diagnostiqueur amiante avec mention, mandaté par la maîtrise d'ouvrage.

Si le prélèvement est positif, le processus de dépose sera adapté et la dépose des éléments collés ne relèvera plus de votre lot.

Question 7

Au §1.4.1, faut-il prévoir des ferme porte et/ou butoirs de porte pour les portes de type bureaux à fournir ?

Réponse 7

Des butées de porte sont à prévoir.

Question 8

Pourriez-vous identifier sur les pièces graphiques ou autres les portes concernées par le poste 1.4.1 ?

Réponse 8

Ce poste est prévu chiffré au bordereau de prix unitaires. Nous vous invitons à vous référer au document « 09_DPGF-BPU - Lot 07 SECOND-ŒUVRE »

Question 9

Il est indiqué au §1.4 .1 que les portes à l'intérieur des sanitaires doivent être de type isophonique, pourriez-vous définir le critère à atteindre pour cette caractéristique ?

Réponse 9

Les caractéristiques attendues sont les suivantes : EI30, 43(-1; -4) dB, 1,9 W/m.

Question 10

Au §1.4.2 du CCTP concernant les vantaux de porte à déposer/reposer et détalonner, il est indiqué une quantité de 53 dans la DPGF tandis que dans les Pièces graphiques seules 51 vantaux sont identifiés, quelle quantité est à prendre à compte ?

Réponse 10

La quantité de 53 vantaux de porte est à retenir.

Question 11

Au §1.4.4 il est demandé la dépose/repose de plinthe, est ce que des prélèvements amiante ont été réalisés sur la colle qui maintient les plinthes ?

Réponse 11

Les RAAT transmis ne mentionnent pas de prélèvements de colle de plinthe. Des prélèvements complémentaires pourront être effectués au début du chantier. Ces prélèvements de matériaux ne font pas partie de votre marché. Ils seront effectués par un diagnostiqueur amiante avec mention, mandaté par la maîtrise d'ouvrage.

Si le prélèvement est positif, le processus de dépose sera adapté et la dépose des éléments collés ne relèvera plus de votre lot.